



PROVINCE DE HAINAUT
ARRONDISSEMENT D'ATH
COMMUNE DE FRASNES-LEZ-ANVAING



URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de **certificat d'urbanisme n°2**.

Le demandeur est **Monsieur Luc SONCK**, Laan I, 159 à 1770 Liedekerke.

Le terrain concerné est situé à **7912 Frasnes-lez-Anvaing (Saint-Sauveur), Avenue des Hauts** et cadastré section C n° 37H - Lot 3 du lotissement BOUCHE Daniel du 21/07/1981.

Le projet consiste en **LA DEMANDE DE PRINCIPE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE HABITATION**

et présente les caractéristiques suivantes : construction d'une habitation à toiture plate, comprenant deux volumes, dont un partiellement engagé au niveau du relief du sol existant, hauteur de 3,60m par rapport au niveau du sol existant, autrement la hauteur des volumes est de 6,10m. Respect des dégagements latéraux (5m). Habitation comprenant les pièces de vies traditionnelles.

Application des articles D.IV.40 et D.VIII.6 du CoDT : la demande de permis d'urbanisme s'écarte des prescriptions du permis d'urbanisation concernant les points suivants : toiture plate non végétalisée et parements en brique de ton rouge-brun ou noir et en panneaux céramiques XL.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues lors de la consultation du dossier à l'administration communale de Frasnes-lez-Anvaing – Place de l'Hôtel de Ville 1 à 7911 Frasnes-lez-Buissenal - **sur rendez-vous à définir préalablement** avec le service urbanisme ☎ 069/87.16.66. pendant les heures de service ou par mail à : p.chantry@frasnes-lez-anvaing.be.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 12/01/2020 au 26/01/2020 au Collège communal par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place de l'Hôtel de Ville 1 à 7911 Frasnes-lez-Buissenal.

PAR LE COLLEGE,

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

Mme D. VALLEZ.

Mme C. DE SAINT MARTIN.